Rapport annuel du COSEPAC

présenté au

ministre de l'Environnement

et au

Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP)

par le

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)

2011-2012

COSEWIC
Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada

COSEPAC
Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

TABLE DES MATIÈRES

POINT I – ACTIVITÉS DU COSEPAC 1

1. Réunions d'évaluation des espèces sauvages 1
2. Remarque importante concernant les évaluations de la situation des espèces sauvages 4
3. Autres activités liées à l'évaluation des espèces sauvages 4
4. Évaluations d'espèces sauvages retournées par le gouverneur en conseil au COSEPAC en vue d'un complément d'information ou d'un examen plus approfondi 5
5. Espèces sauvages choisies aux fins des rapports de situation 6
6. Critères du COSEPAC pour l'évaluation de la situation des espèces sauvages 7
7. Réunions annuelles des sous-comités 7
8. Opérations et procédures du COSEPAC 10
9. Compte-rendu de l'avancement des travaux des groupes de travail : 10
10. Communications du COSEPAC 12

POINT II – COMPOSITION DU COSEPAC 12

1. Changements touchant la composition du COSEPAC : 12
2. Élection – Président du COSEPAC : 13

POINT III – ÉVALUATIONS DES ESPÈCES SAUVAGES 13

POINT IV – ESPÈCES ÉVALUÉES PAR LE COSEPAC DEPUIS SA CRÉATION 14

ANNEXE I (Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC, version détaillée, novembre 2011 et mai 2012) 15

ANNEXE II (Sommaires, Évaluations d'urgence du COSEPAC – février 2012) 41

POINT I – ACTIVITÉS DU COSEPAC

1. Réunions d'évaluation des espèces sauvages

Le paragraphe 15 (1) de la LEP stipule que « le COSEPAC a pour mission a) d'évaluer la situation de toute espèce sauvage qu'il estime en péril ainsi que, dans le cadre de l'évaluation, de signaler les menaces réelles ou potentielles à son égard et d'établir, selon le cas :

(i) que l'espèce est disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante,

(ii) qu'il ne dispose pas de l'information voulue pour la classifier,

(iii) que l'espèce n'est pas actuellement en péril. »

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), la mission première du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est « d'évaluer la situation de toute espèce sauvage qu'il estime en péril ainsi que, dans le cadre de l'évaluation, de signaler les menaces réelles ou potentielles à son égard ».

Au cours de la dernière année (1er septembre 2011 au 30 septembre 2012), le COSEPAC a organisé deux réunions d'évaluation des espèces sauvages, la première du 21 au 25 novembre 2011, et la deuxième, du 29 avril au 4 mai 2012. Le 3 février 2012, un sous-comité des évaluations d'urgence du COSEPAC a également évalué la situation de la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*), de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) et de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*). Durant la période de déclaration en cours, le COSEPAC a évalué la situation ou revu la classification de 67 espèces sauvages.

Les résultats de l'évaluation des espèces sauvages pour la période de déclaration 2011-2012 sont les suivants :

Disparues :	1
Disparues du pays :	4
En voie de disparition :	29
Menacées :	10
Préoccupantes :	15
Données insuffisantes :	2
Non en péril :	6
Total :	67

Sur les 67 espèces sauvages examinées, le COSEPAC a révisé la classification de 49 espèces dont la situation avait déjà été évaluée. La révision de la classification de 26 de ces espèces a confirmé que leur statut n'avait pas changé par rapport à celui qui leur avait été attribué lors de l'évaluation précédente (voir le tableau 1a).

Tableau 1a. Confirmation du statut pour les espèces dont la situation avait déjà été évaluée :

EN VOIE DE DISPARITION	DISPARUE DU PAYS	MENACÉES	PRÉOCCUPANTES
1. Triphysaire versicolore	1. Ptychomitre à feuilles incurvées	1. Bartramie de Haller	1. Fondule rayé
2. Buchnéra d'Amérique	2. Couleuvre à nez mince du Pacifique	2. Guillemot marbré	2. Grenouille-à-queue côtière
3. Couleuvre agile bleue	3. Tortue de l'Ouest		3. Castor de montagne
4. Rorqual bleu (population de l'Atlantique)			4. Amiral de Weidemeyer
5. Rorqual bleu (population du Pacifique)			
6. Épinoche à trois épines benthique du lac Enos			
7. Épinoche à trois épines limnétique du lac Enos			
8. Carex faux-lupulina			
9. Plantain à feuilles cordées			
10. Pycnanthème gris			
11. Bleu insulaire			
12. Isotrie fausse-médéole			
13. Scoulérie à feuilles marginées			
14. Chat-fou du Nord			
15. Fabronie naine			
16. Épioblasme tricorne			
17. Paruline polyglotte de la sous-espèce *auricollis* (population des montagnes du Sud)			

Par le présent rapport, le COSEPAC transmet au ministre de l'Environnement les évaluations (voir le tableau 1b) de 29 espèces sauvages nouvellement classifiées dans les catégories « espèces disparues du pays », « espèces en voie de disparition », « espèces menacées » ou « espèces préoccupantes », afin qu'il puisse décider s'il recommande au gouverneur en conseil de les inscrire à l'annexe 1 de la LEP avec les trois espèces de chauves-souris dont la désignation à titre d'« espèces en voie de disparition » a été recommandée à la suite d'une évaluation d'urgence réalisée par le COSEPAC le 3 février 2012 (voir la section du rapport intitulée « Autres activités liées à l'évaluation des espèces sauvages »).

Tableau 1b. Espèces nouvellement classifiées dont l'inscription à l'annexe 1 de la LEP pourrait être recommandée.

EN VOIE DE DISPARITION	DISPARUES DU PAYS	MENACÉES	PRÉOCCUPANTES
1. Porte-queue de Behr	1. Nécrophore d'Amérique	1. Anguille d'Amérique	1. Bruand de Baird
2. Tortue luth (population de l'Atlantique)		2. Chien de prairie	2. Buchloé faux-dactyle
3. Tortue luth (population du Pacifique)		3. Baccharis à feuilles d'arroche	3. Bécasseau roussâtre
4. Salamandre sombre du Nord (population carolinienne)		4. Méné des plaines	4. Pica à collier
5. Asile de l'Okanagan		5. Petit-bec	5. Lophiolie dorée
6. Méné à grandes écailles (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)		6. Cryptanthe minuscule	6. Ours grizzli (population de l'Ouest)
7. Raie à queue de velours (population de la fosse de l'île Funk)		7. Petit-duc des montagnes de la sous-espèce *kennicottii*	7. Dalée velue
8. Paruline polyglotte de la sous-espèce *virens*		8. Petit-duc des montagnes de la sous-espèce *macfarlanei*	8. Limace à grand manteau
9. Drave du Yukon			9. Aiguillat commun du Pacifique Nord
10. Petite chauve-souris brune			10. Raie à queue de velours (population du chenal laurentien et du plateau néo-écossais)
11. Chauve-souris nordique			11. Raie épineuse
12. Pipistrelle de l'Est			

L'**annexe I** présente les résultats détaillés de l'évaluation de la situation de chaque espèce effectuée par le COSEPAC, accompagnés des justifications de désignation. Les rapports de situation contenant les renseignements sur lesquels sont fondées les évaluations de la situation des espèces effectuées par le COSEPAC seront versés au Registre public de la LEP à : www.registrelep.gc.ca.

En date de mai 2012, le COSEPAC avait évalué 650 espèces sauvages correspondant aux différentes catégories de risque, dont 287 espèces en voie de disparition, 161 espèces menacées, 179 espèces préoccupantes et 23 espèces disparues du pays. Le COSEPAC a aussi déterminé que 15 espèces ont disparu de la planète.

À ce jour, le COSEPAC a désigné 52 espèces sauvages dans la catégorie « données insuffisantes », et 173 espèces, dans la catégorie « non en péril ».

2. Remarque importante concernant les évaluations de la situation des espèces sauvages

L'article 27 de la LEP stipule que « sur recommandation du ministre, le gouverneur en conseil peut, par décret, modifier la liste conformément aux paragraphes (1.1) et (1.2) soit par l'inscription d'une espèce sauvage, soit par la reclassification ou la radiation d'une espèce sauvage inscrite et le ministre peut, par arrêté, modifier la liste conformément au paragraphe (3) de la même façon. »

Paruline à capuchon (*Setophaga citrina*) : par suite d'une réévaluation de sa situation en mai 2012, cette espèce a été désignée « non en péril ». L'espèce avait préalablement été désignée « menacée » par le COSEPAC en 2000 et est inscrite à l'annexe 1 de la LEP. Le COSEPAC recommande sa radiation de l'annexe 1 de la LEP.

Eulakane (*Thaleichthys pacificus*), unité désignable des rivières Nass/Skeena : le COSEPAC a évalué la situation de trois populations de l'espèce en mai 2011. À la lumière de cette évaluation, le Comité a recommandé dans son rapport annuel présenté au CCCEP (9 septembre 2011) l'inscription, à titre d'« espèce menacée », de la population d'eulakane des rivières Nass/Skeena à l'annexe 1 de la LEP. Subséquemment, le COSEPAC a obtenu du gouvernement Nisga'a Lisims (Colombie-Britannique), dans une lettre datée du 23 septembre 2011, des renseignements sur cette population qui n'étaient pas disponibles au moment de l'évaluation du statut de l'espèce. Aux termes de l'article 24 de la LEP, le COSEPAC doit réviser la classification d'une espèce en péril s'il a des motifs de croire que sa situation a changé de façon significative. Lors de la réunion d'évaluation des espèces sauvages qui a eu lieu du 21 au 25 novembre 2011, le COSEPAC a convenu qu'un réexamen du statut était possible au vu des nouvelles informations reçues et a recommandé la tenue d'un réexamen du statut de la population d'eulakane des rivières Nass/Skeena. Le Comité préparera un rapport contenant les nouveaux renseignements et, à la suite de l'examen des compétences, évaluera la situation de cette population dès qu'il le pourra.

3. Autres activités liées à l'évaluation des espèces sauvages

Évaluations d'urgence

L'article 29 de la LEP permet l'inscription d'urgence d'une espèce sauvage lorsque la survie de celle-ci est menacée de façon imminente. Aux termes du paragraphe 30(1) de la LEP, le COSEPAC doit faire préparer un rapport de situation concernant l'espèce sauvage et, au plus tard un an après la prise du décret, présenter au ministre un rapport écrit comportant une des énonciations suivantes : *a*) la classification de l'espèce est confirmée; *b*) sa reclassification est recommandée au ministre; *c*) sa radiation de la liste est recommandée au ministre.

Le 3 février 2012, le Sous-comité des évaluations d'urgence du COSEPAC a procédé à une évaluation d'urgence de la situation de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et de la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*). Les trois espèces ont été désignées « en voie de disparition ». Le Sous-comité a également recommandé au ministre de l'Environnement d'émettre un décret d'urgence afin d'inscrire ces espèces sauvages à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, conformément au paragraphe 29(1).

Voir à l'**annexe II** les justifications de ces désignations et l'aire de répartition de chacune de ces trois espèces.

Le COSEPAC a entrepris l'élaboration de rapports de situation pour ces trois espèces, comme le prévoit l'article 30 de la LEP.

4. Évaluations d'espèces sauvages retournées par le gouverneur en conseil au COSEPAC en vue d'un complément d'information ou d'un examen plus approfondi

Panache (Pseudevernia cladonia) : Le statut de cette espèce a été réévalué en novembre 2011. Cette espèce avait préalablement été désignée « préoccupante » par le COSEPAC en avril 2006, mais le gouverneur en conseil en a renvoyé l'évaluation au COSEPAC, de nouvelles informations susceptibles de modifier le statut de l'espèce étant devenues disponibles. Aux termes de l'article 24 de la LEP, le COSEPAC doit réviser la classification d'une espèce en péril s'il a des motifs de croire que sa situation a changé de façon significative. Le Comité a décidé de procéder au réexamen du statut du panache. Un rapport de situation révisé incluant les nouvelles informations et d'autres données qui n'étaient pas disponibles au moment de l'évaluation originale a été présenté au COSEPAC en novembre 2011. L'espèce a été désignée « non en péril » sur la base de ce rapport de situation révisé.

Le rorqual à bosse (Megaptera novaeangliae) (population du Pacifique Nord) a été désigné « menacé » par le COSEPAC en mai 2003, mais il a été reclassifié dans la catégorie « espèces préoccupantes » par le COSEPAC en mai 2011. L'évaluation en 2011 de cette espèce a été renvoyée au COSEPAC par le gouverneur en conseil le 7 juillet 2012.

Note : Lors de la réunion d'évaluation des espèces sauvages de mai 2012, une nouvelle structure d'unité désignable a été approuvée pour l'ours grizzli (population de la baie d'Ungava et population de l'Ouest). La population de la baie d'Ungava a été désignée « disparue ».

5. Espèces sauvages choisies aux fins des rapports de situation

Selon l'alinéa 15(1)*b*) de la LEP, le COSEPAC a pour mission « de déterminer le moment auquel doit être effectuée l'évaluation des espèces sauvages, la priorité étant donnée à celles dont la probabilité d'extinction est la plus grande ».

Conformément aux critères d'établissement des priorités élaborés par le COSEPAC pour classer les espèces sauvages dont la situation doit être évaluée (http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/appdx_e1_2_f.cfm), le Comité demandera que soit produit un rapport de situation pour chacune des espèces sauvages suivantes, choisies parmi les listes d'espèces candidates élaborées par les sous-comités de spécialistes des espèces. Aucune de ces espèces n'a été évaluée par le COSEPAC à ce jour.

Espèces pour lesquelles des rapports de situation seront commandés à l'automne 2013.

NOM COMMUN DE L'ESPÈCE	SOUS-COMITÉS DE SPÉCIALISTES DES ESPÈCES
1. *Trimerotropis huroniana*	Arthropodes
2. Arabette du Québec	Plantes vasculaires
3. *Coreorgonal petulcus*	Arthropodes
4. Coccinelle à neuf points	Arthropodes
5. Ménomini pygmée	Poissons d'eau douce
6. Populations de salamandres Ambystoma unisexuées du complexe de la salamandre de Jefferson	Amphibiens et reptiles
7. Gros-bec errant	Oiseaux
8. Pannaire jaune pâle	Mousses et lichens
9. *Zacoleus idahoensis*	Mollusques
10. Vergerette de Leiberg	Plantes vasculaires
11. Épinoches à trois épines benthique et limnétique du petit lac Quarry	Poissons d'eau douce
12. Dard de rivière	Poissons d'eau douce
13. *Tortula porteri brotherus*	Mousses et lichens
14. *Acroscyphus sphaerophoides*	Mousses et lichens
15. *Hemileuca nuttalli*	Arthropodes

6. Critères du COSEPAC pour l'évaluation de la situation des espèces sauvages

L'alinéa 15(1)*d*) de la LEP stipule que l'une des fonctions du COSEPAC est « d'établir des critères, qu'il révise périodiquement, en vue d'évaluer la situation des espèces sauvages et d'effectuer leur classification, ainsi que de recommander ces critères au ministre et au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril ».

Les critères quantitatifs et les lignes directrices du COSEPAC pour l'évaluation de la situation des espèces sauvages sont fondés sur les catégories de la Liste rouge de l'UICN. Ces critères sont adaptés au contexte national et périodiquement révisés et mis à jour.

Se fondant sur un rapport soumis par le groupe de travail du Comité, le COSEPAC a approuvé l'inclusion dans les rapports de situation d'une évaluation des menaces fondée sur le système de classification des menaces de l'UICN ou un autre système reconnu approuvé par les sous-comités de spécialistes des espèces. Les menaces seront cotées selon le système présenté dans un document d'orientation et un tableau fournis par le COSEPAC.

L'utilisation d'un système de classification des menaces facilitera la détermination et l'évaluation de l'importance, de la gravité, du caractère imminent et de l'impact global des menaces pesant sur chaque espèce et, ce faisant, contribuera à accroître la qualité des rapports de situation et à justifier les cotes attribuées aux espèces sauvages.

7. Réunions annuelles des sous-comités

Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones

Le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) a tenu trois réunions au cours de la dernière année, dont une réunion d'une journée tenue conjointement avec le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP). Cette réunion conjointe a permis aux membres nouvellement nommés du CANEP de rencontrer les membres des sous-comités et de se familiariser avec le processus d'intégration des CTA aux évaluations par le COSEPAC. Au cours de la dernière année, le Sous-comité a consacré beaucoup de temps et d'effort à l'élaboration et à l'amélioration du processus d'intégration des CTA du COSEPAC et, en particulier, des outils d'aide à la décision et autres produits suivants :

- Matrice de décision : cet outil a pour but de faciliter l'élaboration d'une liste prioritaire d'espèces et permet d'évaluer et de coter les espèces d'après des facteurs tels que le nombre de groupes autochtones à l'intérieur de l'aire de répartition de l'espèce, la superficie de l'aire de répartition de l'espèce, la disponibilité des CTA, l'importance de la récolte dont l'espèce fait l'objet, l'importance de l'espèce aux plans culturel et spirituel et l'utilité des CTA pour l'évaluation de l'espèce.
- Rapport sur les sources de CTA : préparé par un contractuel choisi par le sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones, ce rapport répertorie toutes sources potentielles de CTA documentées se rattachant à une espèce donnée et contient un outil d'analyse élaboré par le Sous-comité.

- Rapport d'évaluation des CTA : préparé par un contractuel choisi par le sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones, ce rapport utilise les mêmes rubriques qu'un rapport de situation du COSEPAC et résume le contenu pertinent des sources de CTA documentées désignées comme accessibles au public dans les rapports sur les sources de CTA.
- Le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones a décidé d'entreprendre un projet de collecte de CTA en se fondant sur les Lignes directrices du COSEPAC sur les procédures et les protocoles relatifs aux connaissances traditionnelles autochtones et tout autre protocole applicable provenant des communautés autochtones concernées.

Au cours de la période 2011-2012, des rapports sur les sources de CTA ont été commandés pour les espèces suivantes : baleine grise, béluga, bison d'Amérique (des prairies et des bois), carcajou, caribou, cisco à mâchoires égales, ériogone des neiges, esturgeon blanc, esturgeon vert, frêne bleu, limace de Gwaii Haanas, mormon, morse de l'Atlantique, noyer cendré, otarie de Steller, ours grizzli, saumon sockeye (Fraser), *Seligeria carevana* (mousse), starique de Cassin, tortue ponctuée, tortue tabatière, truite arc-en-ciel (UD de l'Alberta). Des rapports d'évaluation des CTA ont été commandés pour l'ours grizzli, le caribou et le saumon sockeye (Fraser).

Sous-comités de spécialistes des espèces

Les sous-comités de spécialistes des espèces du COSEPAC partage leur expertise avec le Comité. Chaque sous-comité est dirigé par deux coprésidents, et ses membres possèdent une expertise dans des domaines pertinents et des connaissances et une expérience très vastes et ont une connaissance éprouvée des théories et pratiques liées à la conservation des espèces sauvages. Les membres proviennent du secteur universitaire, d'organismes provinciaux de la faune, de musées, de centre de données sur la conservation et d'autres sources d'expertise sur les espèces canadiennes. Les membres des sous-comités de spécialistes aident les coprésidents à élaborer les listes d'espèces candidates à une évaluation, font préparer des rapports de situation sur les espèces prioritaires, révisent les rapports pour en assurer l'exactitude scientifique et l'intégralité et recommandent au COSEPAC un statut pour chaque espèce. À l'heure actuelle, le COSEPAC compte 10 sous-comités de spécialistes des espèces : amphibiens et reptiles, arthropodes, oiseaux, poissons d'eau douce, poissons marins, mammifères marins, mollusques, mousses et lichens, mammifères terrestres et plantes vasculaires. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct4/index_f.cfm.

Chaque année, les sous-comités de spécialistes des espèces se réunissent une ou deux fois à différents endroits au Canada ou par téléconférence. Au cours des réunions en personne, des observateurs sont invités et des séances d'information publiques sont parfois organisées.

Voici un aperçu des initiatives et activités dignes de mention entreprises par les sous-comités de spécialistes des espèces :

Le Sous-comité de spécialistes des arthropodes a reçu un rapport final sur les crustacés qui contient une liste exhaustive des espèces potentiellement en péril au Canada. Ce rapport aidera le Sous-comité à établir une liste des espèces à prioriser en vue d'une évaluation et à préparer une liste des espèces candidates. En outre, la liste indique au Sous-comité si l'information disponible sur les crustacés est suffisante pour justifier la création d'un sous-comité de spécialistes des crustacés distinct ou l'oriente sur le traitement à réserver à ces espèces. Le rapport sera présenté au COSEPAC au cours d'une prochaine réunion.

Le Sous-comité de spécialistes des mollusques met actuellement la dernière main à un projet intitulé *Conservation Prioritization of the Ontario and Quebec Land Snail Faunas*. Ce projet vise à aider le SSC à classer ces espèces de mollusques par ordre de priorité en vue des évaluations.

En novembre 2011, le Sous-comité de spécialistes des mammifères terrestres a présenté un rapport spécial intitulé « Unités désignables pour le caribou (*Rangifer tarandus*) au Canada » pour examen et approbation par le COSEPAC. Ce rapport représentait la composante unité désignable (DU) d'un rapport de situation sur le caribou au Canada. En préparation des prochaines évaluations (et réévaluations) de la situation de cette espèce, la mise en place d'un mécanisme de désignation clair et cohérent des unités désignables s'imposait. En raison de la complexité intrinsèque observée chez cette espèce, le Sous-comité de spécialistes des mammifères terrestres a préféré séparer le processus d'approbation des unités désignables du processus d'évaluation du statut des espèces. Par vote, les membres du COSEPAC ont adopté la structure d'unités désignables proposée pour le caribou au Canada. Le rapport a été finalisé et diffusé en décembre 2011.

Le Sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires envisage de préparer un rapport de situation unique ciblant plusieurs plantes des dunes Athabasca pour lesquelles un réexamen de la classification s'impose. Pour déterminer si un tel regroupement d'espèces est réalisable, le sous-comité commandera la préparation d'un rapport précisant les menaces et indiquant si les plantes partageant le même habitat sont exposées à des menaces communes et peuvent dès lors être regroupées aux fins de l'examen de leur classification.

Le COSEPAC est conscient du rôle extrêmement important joué par les membres des sous-comités de spécialistes des espèces, qui offrent bénévolement leur temps et leurs compétences.

8. Opérations et procédures du COSEPAC

L'article 19 de la LEP stipule que « le COSEPAC peut établir des règles régissant la tenue de ses réunions et la conduite de ses activités en général. »

Pour mener à bien ses activités, le COSEPAC se réfère à un manuel complet des opérations et des procédures qui est revu par le Sous-comité sur les opérations et les procédures entre chaque réunion d'évaluation des espèces sauvages. Le Sous-comité détermine les changements requis et les soumet au Comité pour approbation. Au cours de la période de déclaration, le Sous-comité à mis à jour le Manuel des opérations et des procédures afin de refléter un certain nombre de changements mineurs apportés aux procédures du COSEPAC, dont les plus importants sont les suivants :

- Un nouveau président du COSEPAC entrera en fonction le 1er septembre (après la présentation du rapport annuel au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril) plutôt qu'immédiatement après la réunion d'évaluation des espèces sauvages du printemps, au cours de laquelle il aura été élu à titre de président.
- Un coprésident d'un sous-comité de spécialistes des espèces peut maintenant continuer de participer aux activités de son sous-comité au terme de son mandat durant une période de six mois, sous réserve de l'approbation du président du COSEPAC.

9. Compte-rendu de l'avancement des travaux des groupes de travail :

a) Groupe de travail sur la planification stratégique

Le COSEPAC revoit régulièrement son mode de fonctionnement afin de s'assurer qu'il s'acquitte de ses responsabilités de la manière la plus efficace et efficiente possible. À cette fin, il a rétabli le groupe de travail sur la planification stratégique lors de sa réunion d'évaluation des espèces sauvages du printemps 2011 en prévision de l'alourdissement de sa charge de travail au cours des cinq prochaines années occasionné par les révisions décennales de la classification des espèces sauvages requises en vertu de l'article 24 de la LEP. Les recommandations initiales suivantes formulées par le groupe de travail ont été approuvées par le COSEPAC lors de sa réunion d'évaluation des espèces sauvages du printemps 2012 :

- Un document de réponse normalisé facilitant la recherche des observations de fond et des réponses sera fourni aux personnes chargées d'examiner les ébauches des rapports de rapports de situation.
- Les membres des compétences s'efforceront de fournir une seule série de commentaires à chaque étape de l'examen des rapports et de formuler des observations de fond à l'étape de l'élaboration des ébauches. Dans la mesure du possible, les membres des compétences s'efforceront également d'affecter les mêmes personnes aux différentes étapes du processus d'examen des rapports.

- Les rédacteurs des rapports, en consultation avec le coprésident responsable, fourniront des réponses claires aux observations de fond formulées par les examinateurs et préciseront et justifieront, le cas échéant, les changements apportés parmi les modifications recommandées. Le coprésident responsable utilisera le document de réponse pour déterminer si les modalités du contrat ont été respectées et approuver le versement des montants prévus au contrat au rédacteur du rapport. Le document de réponse sera fourni au membre des compétences qui a fourni les commentaires.
- Tous les membres du COSEPAC et tous les membres des sous-comités de spécialistes auront la possibilité d'agir à titre de coprésidents substituts et de s'occuper d'un ou de plusieurs rapports de situation devant être approuvés par les coprésidents des sous-comités de spécialistes et le président du COSEPAC.

Le groupe de travail s'emploie présentement à élaborer de nouvelles recommandations en vue de les soumettre pour approbation au COSEPAC au cours d'une prochaine réunion.

b) Groupe de travail sur le regroupement des espèces

Ce groupe de travail poursuit ses travaux en vue de déterminer si des espèces occupant un même écosystème ou exposées à des menaces similaires peuvent être regroupées aux fins de la révision de leur situation. Cette stratégie a été utilisée pour les rapports sur la teigne du yucca et le yucca glauque en raison de l'interdépendance des deux espèces, ainsi que pour l'évaluation d'urgence de trois espèces de chauves-souris exposées à une menace commune (syndrome du museau blanc). Le groupe de travail s'emploie présentement à élaborer un scénario de regroupement pour un certain nombre d'espèces de plantes vasculaires présentes aux dunes de la rivière Athabasca (voir ci-dessus) et pour des espèces de poissons d'eau douce et de mollusques partageant le même bassin hydrographique.

c) Groupe de travail chargé de préciser les tâches des membres des compétences

Ce groupe de travail a élaboré un document qui précise de façon explicite les tâches des membres des compétences. Le rapport a été approuvé lors de la réunion d'évaluation des espèces sauvages du printemps 2012.

d) Groupe de travail responsable des communiqués de presse

Ce groupe de travail est actif avant et après chacune des réunions d'évaluation des espèces sauvages et a pour mandat de préparer les communiqués de presse.

Ces groupes de travail jouent un rôle essentiel, car ils font en sorte que les opérations et procédures du COSEPAC sont efficientes, efficaces et appliquées rigoureusement et assurent le maintien de la qualité et de l'uniformité des évaluations du statut et des autres mécanismes du COSEPAC.

10. Communications du COSEPAC

Dans la mesure où les ressources le permettaient, le COSEPAC et ses présidents ont fait tout ce qui était en leur pouvoir au fil des ans pour informer les gestionnaires et le grand public sur le travail du Comité.

Durant la présente période de déclaration, le COSEPAC a émis trois communiqués de presse exposant les conclusions des réunions d'évaluation des espèces sauvages de l'automne 2011 et du printemps 2012 et annonçant l'évaluation d'urgence de trois espèces de chauves-souris. Le lecteur pourra trouver ces trois communiqués de presse sur le site Web du COSEPAC à www.cosewic.gc.ca.

À la suite de chacune des réunions d'évaluation des espèces sauvages susmentionnées, la présidente du COSEPAC a communiqué par téléconférence avec le Comité des directeurs canadiens de la faune, de même qu'avec des représentants des conseils de gestion des ressources fauniques et des membres du CANEP.

La présidente du COSEPAC, Marty Leonard (Ph.D.), a également participé à des réunions dans le cadre desquelles elle a livré les allocutions et présentations suivantes sur le travail du Comité :
25 mai 2012 – Présentation au Comité des directeurs canadiens de la faune.
5 juin 2012 – Participation à une réunion avec le ministre de l'Environnement.

POINT II – COMPOSITION DU COSEPAC

L'article 16 de la LEP stipule que (1) le COSEPAC se compose de membres nommés par le ministre après consultation du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril et des experts et organismes d'experts – telle la Société royale du Canada – qui, de l'avis du ministre, possèdent l'expertise appropriée. (2) Chaque membre du COSEPAC possède une expertise liée à une discipline telle que la biologie de la conservation, la dynamique des populations, la taxinomie, la systématique ou la génétique, soit aux connaissances des collectivités des collectivités ou aux connaissances traditionnelles des peuples autochtones en matière de conservation des espèces sauvages. (3) Les membres sont nommés pour des mandats renouvelables d'au plus quatre ans.

1. Changements touchant la composition du COSEPAC :

Une liste à jour des membres du COSEPAC est disponible sur le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct6/sct6_4_f.cfm

Les membres des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux sont recommandés au ministre fédéral de l'Environnement par les compétences. Les coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et les membres scientifiques non gouvernementaux sont recommandés par le COSEPAC au ministre de l'Environnement au terme d'un examen approfondi des candidatures.

Les coprésidents du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones sont à l'origine des membres de ce sous-comité nommés par le ministre de l'Environnement sur la recommandation d'organisations autochtones nationales. Les membres choisissent leurs coprésidents parmi leurs rangs et recommandent leur nomination à ce poste au ministre de l'Environnement.

Entre les 18 janvier et 15 février 2012, des appels de candidatures pour huit postes de coprésidents de sous-comité de spécialistes d'espèces et un membre scientifique non gouvernemental ont été affichés sur le site Web du COSEPAC et des avis relatifs à ces appels de candidatures ont été largement diffusés. Des comités de sélection formés de membres du COSEPAC et de membres de sous-comités de spécialistes d'espèces pertinents ont été formés, et les demandes ont été étudiées conformément aux procédures de sélection des membres établies dans le Manuel des opérations et des procédures du COSEPAC. Les présidents de chaque comité de sélection ont présenté leurs rapports avant la tenue de la réunion d'évaluation des espèces du printemps 2012. Le COSEPAC a procédé à l'examen des rapports et a identifié les candidats qualifiés. Les noms et les curriculum vitae des candidats qualifiés ont été communiqués au ministre fédéral de l'Environnement et au CCCEP le 19 juin 2012.

2. Élection – Président du COSEPAC :

L'article 19 de la LEP stipule que le COSEPAC « peut établir des règles régissant la tenue de ses réunions et la conduite de ses activités en général, notamment : *a*) le choix des personnes devant présider ses réunions; »

Le COSEPAC a reconduit Marty Leonard (Ph.D.) au poste de présidente du COSEPAC pour un nouveau mandat s'étendant du 4 mai 2012 au 31 août 2014.

POINT III – ÉVALUATIONS DES ESPÈCES SAUVAGES

En vertu du paragraphe 25(1) de la LEP, le COSEPAC doit, dès qu'il termine l'évaluation de la situation d'une espèce sauvage, en fournir une copie, motifs à l'appui, au ministre et au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril. Une copie doit également en être mise dans le registre public.

On trouvera à l'**annexe I** la liste des espèces sauvages évaluées depuis le dernier rapport, le statut attribué à chaque espèce, la justification des désignations (et les incertitudes, le cas échéant) ainsi que les critères du COSEPAC accompagnés des codes alphanumériques.

Voir l'annexe I

Les rapports de situation sont disponibles dans les deux langues officielles dans le Registre public de la LEP à l'adresse suivante : http://www.registrelep.gc.ca/

POINT IV – ESPÈCES ÉVALUÉES PAR LE COSEPAC DEPUIS SA CRÉATION

Conformément au paragraphe 25(2) de la LEP, le COSEPAC doit établir annuellement une liste complète des espèces sauvages dont la situation a été évaluée depuis l'entrée en vigueur du présent article et veiller à ce qu'une copie en soit mise dans le registre.

Pour obtenir la liste complète de toutes les espèces sauvages évaluées par le COSEPAC depuis sa création jusqu'au mois d'avril 2011, consulter la publication intitulée *Espèces sauvages canadiennes en péril*, disponible dans le Registre public de la LEP à : http://www.registrelep.gc.ca.

Une nouvelle version à jour de cette liste est en cours de préparation.

ANNEXES

1 – Résultats des évaluations des espèces sauvages
2 – Résultats des évaluations d'urgence

ANNEXE I

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), novembre 2011

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Chien de prairie ***Cynomys ludovicianus*** **Menacée**

Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation
Ce petit mammifère est limité à une population relativement petite dans le sud de la Saskatchewan. Le changement de statut d'espèce préoccupante à espèce menacée est fondé principalement sur la menace de l'augmentation des sécheresses et la peste sylvatique, lesquelles pourraient causer d'importants déclins de populations si elles se produisent fréquemment. Les prédictions pointent vers une augmentation de la fréquence des sécheresses en raison des changements climatiques. La peste sylvatique a été enregistrée pour la première fois en 2010. Bien que la population canadienne se trouve dans une aire protégée, elle existe dans une petite zone et elle est isolée des autres populations, lesquelles sont toutes situées aux États-Unis.

Répartition SK

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1978. Réexamen et confirmation du statut en avril 1988, avril 1999 et novembre 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2011.

Pica à collier ***Ochotona collaris*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette petite espèce apparentée au lapin est une relique béringienne qui est restreinte aux talus d'éboulis dans les zones alpines dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette région comprend plus de la moitié de l'aire de répartition mondiale de l'espèce et subit des changements liés au climat dans l'habitat, la température et les précipitations à une vitesse plus élevée que partout ailleurs au Canada. Une sensibilité démontrée à la variabilité du climat, associée à une faible capacité de dispersion et à la nature naturellement fragmentée de ses populations augmentent la vulnérabilité de ce petit mammifère aux changements climatiques. L'espèce est bien étudiée dans une partie très limitée de son aire de répartition, cependant l'information de base sur les tendances démographiques à l'échelle de l'aire de répartition ainsi qu'une compréhension claire de l'étendue et de la gravité des répercussions climatiques sur l'espèce et son habitat dans les prochaines décennies sont limitées. Toutefois, la meilleure information disponible suggère que l'espèce peut être particulièrement sensible à un changement climatique, incluant des augmentations concomitantes dans la variabilité des précipitations, menant ainsi à une diminution de la disponibilité de l'habitat. Le potentiel de répercussions négatives des changements climatiques sur la persistance de l'espèce à long terme est important.

Répartition YT NT BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2011.

Oiseaux

Paruline polyglotte de la sous-espèce *auricollis* — ***Icteria virens auricollis*** — **En voie de disparition**

Population des montagnes du Sud

Critères d'évaluation C2a(ii)

Justification de la désignation
Cette sous-espèce est associée spécifiquement aux habitats composés de fourrés arbustifs et se trouve à la limite nord de son aire de répartition au Canada. La petite population, qui est limitée à l'aire écologique des montagnes du Sud en Colombie-Britannique, est restreinte à un type particulier d'habitat riverain. Un certain nombre de menaces ont été identifiées comme étant de graves préoccupations, incluant le piétinement des fourrés de rosiers par le bétail, l'entretien des routes et l'urbanisation, l'exploitation agricole et l'aménagement hydroélectrique potentiel de la rivière Similkameen.

Répartition BC

Historique du statut
La population des montagnes du Sud de la sous-espèce *auricollis* a été désignée « menacée » en avril 1994. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2000 et en novembre 2011.

Paruline polyglotte de la sous-espèce *virens* — ***Icteria virens virens*** — **En voie de disparition**

Critères d'évaluation C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation
Cette sous-espèce est associée spécifiquement aux habitats composés de fourrés arbustifs et se trouve à la limite nord de son aire de répartition au Canada. Sa population dans le sud de l'Ontario est distribuée localement et très petite. Depuis la production du dernier rapport de situation, la population de l'Ontario a fait l'objet de déclins, en raison de la perte d'habitat. Le potentiel d'une immigration de source externe a également été réduit de façon considérable, car le déclin des populations est observé dans la majeure partie du nord-est de l'aire de répartition de cette sous-espèce.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1994. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2011.

Paruline polyglotte de la sous-espèce *auricollis* — ***Icteria virens auricollis*** — **Non en péril**

Population des Prairies

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette sous-espèce est associée spécifiquement aux habitats composés de fourrés arbustifs et se trouve à la limite nord de son aire de répartition au Canada. La population distincte qui est présente dans l'aire écologique des Prairies est restreinte aux systèmes riverains et est relativement petite. Cependant, la population semble être stable et potentiellement en croissance. Peu de menaces ont été identifiées comme étant de graves préoccupations.

Répartition AB SK

Historique du statut
La population des Prairies de la sous-espèce *auricollis* a été désignée « non en péril » en avril 1994, en novembre 2000, et en novembre 2011.

Amphibiens

Grenouille-à-queue côtière ***Ascaphus truei*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette grenouille inhabituelle appartenant à une ancienne lignée a une répartition éparse dans l'ouest de la Colombie-Britannique, où l'espèce occupe les cours d'eau frais, limpides et à débit rapide des montagnes et à proximité des forêts plus vieilles. On observe toujours une perte et une dégradation des habitats en raison de l'exploitation forestière et d'autres activités humaines qui se produisent dans une grande partie de l'aire de répartition de l'espèce au Canada. L'envasement des ruisseaux de reproduction et la perte du couvert des forêts plus vieilles liés à l'utilisation des ressources constituent les menaces principales. Les menaces identifiées dans l'évaluation précédente de 2000 continuent à dégrader et à fragmenter les habitats, et de nouvelles menaces, comme les projets indépendants d'hydroélectricité au fil de l'eau, ont le potentiel d'augmenter rapidement et de manière généralisée dans l'ensemble de l'aire de répartition canadienne de cette espèce. Les besoins de l'espèce en matière d'habitat spécialisé, les caractéristiques du cycle biologique qui comprennent un potentiel de reproduction faible, et la répartition éparse rendent ces grenouilles particulièrement vulnérables aux activités humaines et aux changements climatiques.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2011.

Poissons

Aiguillat commun du Pacifique Nord ***Squalus suckleyi*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce petit requin est largement répandu dans le Pacifique Nord dans les eaux du plateau continental de l'ouest du Canada. En moyenne, six petits naissent tous les deux ans; la période de gestation (entre 18 et 24 mois) est l'une des plus longues périodes connues pour un vertébré, et l'âge de maturité sexuelle de la femelle (35 ans) est l'un des plus avancés. Cette espèce est sujette à la mortalité liée à la pêche dirigée et en tant que prise accessoire. Cette espèce demeure relativement abondante dans les eaux canadiennes, mais sa faible fécondité, la longue durée de génération (51 ans), l'incertitude à l'égard des tendances dans l'abondance des individus matures, la diminution de la composition en fonction de la taille et la vulnérabilité démontrée à la surpêche constituent des sources de préoccupation.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2011.

Flétan atlantique ***Hippoglossus hippoglossus*** **Non en péril**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Largement répandue dans le Canada atlantique, du plateau continental du Labrador jusqu'au banc Georges et le golfe du Maine, cette espèce atteint une taille maximale très importante (3 m) et a une durée de génération relativement longue (plus grande que 21 ans). L'abondance au Canada est probablement faible comparativement aux niveaux historiques, en raison d'un niveau important de prises à la fin des années 1880 et au début des années 1900. Les relevés au chalut fournissent les seuls indices d'abondance à long terme, mais ils offrent peu de renseignements sur les individus matures, lesquels peuvent éviter les engins de chalutage. Les indices collectés lors de la pêche à la palangre offrent un meilleur échantillonnage des individus matures, mais les séries chronologiques sont relativement courtes. Depuis les années 1970, les indices d'abondance portant sur les Grands Bancs et le plateau continental du Labrador ont diminué, mais connaissent une augmentation depuis 2002. Les indices d'abondance montrent des augmentations, notamment depuis les années 1990, sur le plateau continental néo-écossais et dans le golfe du Saint-Laurent. Les pêches (pêche dirigée et prises accessoires) n'étaient généralement soumises à aucune restriction avant les années 1980. Depuis, les mesures de gestion comprennent des limites de prises dans la plupart des régions et une obligation de relâcher les individus de petite taille. Cependant, les limites de prises ont été dépassées par le passé, et la taille minimale est inférieure à la taille à maturité. Toutefois, une analyse récente de la population du plateau continental néo-écossais et du sud des Grands Bancs indique que la population est productive, que son abondance est supérieure au niveau qui donnerait un rendement soutenu maximal, et que la mortalité liée à la pêche est en dessous d'un rendement soutenu maximal.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en novembre 2011.

Arthropodes

Nécrophore d'Amérique ***Nicrophorus americanus*** **Disparue du pays**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Il y a suffisamment d'information pour indiquer qu'aucun individu de cette espèce sauvage n'existe encore au Canada. Cette information comprend : (1) que ce grand insecte remarquable et reconnaissable n'a pas été observé depuis 39 générations; (2) qu'il n'a pas été observé malgré le décuplement du nombre d'entomologistes de terrain et une estimation de 300 000 nuits de piégeage général où au moins une partie de ce piégeage auraient dû mené à la capture de cette espèce, ainsi que des études sur les coléoptères nécrophages qui n'ont pas permis de révéler sa présence; (3) que cet insecte attiré par la lumière n'a pas encore été vu dans des milliers de pièges lumineux; (4) qu'une récente recherche dirigée dans la zone générale où l'espèce a été observée les dernières fois il y a 60 ans et 39 ans n'ont pas permis de trouver l'espèce.

Répartition ON QC

Historique du statut
Espèce désignée « disparue du pays » en novembre 2011.

Asile de l'Okanagan ***Efferia okanagana*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B2ab(iii)

Justification de la désignation
Cette espèce endémique canadienne n'est présente que dans cinq localités dans une très petite zone du centre-sud de la Colombie-Britannique. L'habitat de prairie de l'espèce est limité et continue de faire l'objet d'une dégradation. Les menaces comprennent l'introduction et la propagation des espèces envahissantes, les changements dans le régime des feux, la dérive de pesticides et l'utilisation sans restriction de véhicules tous terrains.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2011.

Mollusques

Épioblasme tricorne ***Epioblasma triquetra*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation
Cette petite moule d'eau douce ne se trouve actuellement que dans deux rivières du sud de l'Ontario. Une autre population pourrait toujours survivre dans la rivière Thames où une coquille fraîche a été trouvée en 1998. L'évaluation initiale du COSEPAC (2001) a conclu que cette espèce avait disparu de la plus grande partie de son aire de répartition canadienne et qu'elle était limitée à la rivière Sydenham. Cependant, des moules vivantes provenant d'une population reproductrice ont été trouvées par la suite dans la rivière Ausable, et ce, à partir de 2006. Les deux populations restantes se trouvent dans des zones de culture intensive et sont exposées à l'envasement et à la pollution, l'envasement étant particulièrement problématique. Les moules zébrées envahissantes ont rendu la majeure partie de l'habitat historique non convenable. Une espèce de poisson envahissante, le gobie à taches noires, pourrait représenter une nouvelle menace en rentrant en compétition avec les deux poissons-hôtes connus de la forme larvaire de la moule et en se nourrissant de jeunes moules.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2011.

Plantes vasculaires

Buchnéra d'Amérique ***Buchnera americana*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,iv)+2ab(ii,iii,iv)

Justification de la désignation
Une plante herbacée hémiparasite qui est retrouvée en trois petites populations dans l'habitat de dunes des Grands Lacs, dans le sud-ouest de l'Ontario. La taille réduite de sa population et les menaces liées aux changements des niveaux d'eau, à la perturbation des processus naturels, dont la suppression des feux, aux activités récréatives, et aux plantes envahissantes soumettent cette espèce à un risque continu.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1985. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en novembre 2011.

Carex faux-lupulina ***Carex lupuliformis*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B2ab(ii,iii,iv,v); C2a(i); D1

Justification de la désignation
Au Canada, ce carex rare est présent dans le sud de l'Ontario et du Québec où moins de 250 plants matures ont été trouvés. Il y a eu des pertes de populations historiques considérables attribuables à la construction domiciliaire et à d'autres formes d'utilisation des terres. Les déclins que l'on continue d'observer sont attribuables aux inondations tardives, au drainage des terres, aux espèces exotiques envahissantes, aux activités récréatives, à l'érosion, aux dépôts de déchets, à la régulation des régimes hydriques, et à l'expansion résidentielle et urbaine. Les efforts de rétablissement ont inclus la réintroduction dans trois sites au Québec.

Répartition ON QC

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1997. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2000 et en novembre 2011.

Drave du Yukon ***Draba yukonensis*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)c(iv)+2ab(iii)c(iv)

Justification de la désignation
Cette petite moutarde herbacée est limitée à l'échelle mondiale à un complexe de prés dans le sud-ouest du Yukon, elle ne se trouve à aucun autre endroit sur Terre. Le complexe de prés est menacé par les activités industrielles, la proximité des zones d'habitation humaine, les espèces envahissantes ainsi que le piétinement par les humains et l'empiètement par la forêt. On prévoit que l'utilisation des prés par les humains augmentera, et l'empiètement par des espèces ligneuses en raison de la succession naturelle entraîne un déclin de l'habitat convenable.

Répartition YT

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2011.

Isotrie verticillée ***Isotria verticillata*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii); D1

Justification de la désignation
Historiquement, cette orchidée n'a été trouvée qu'à seulement trois sites en Ontario et elle n'a pas été observée depuis 1996 malgré les recherches effectuées dans deux des trois sites connus auparavant. L'espèce a besoin de forêts décidues ou mixtes, riches et humides, sur sol sablonneux avec de l'humus en abondance. La qualité de cet habitat continue de connaître un déclin en raison du piétinement et en raison des plantes et vers de terre exotiques. Il est possible que l'espèce existe toujours au Canada étant donné qu'un grand nombre d'orchidées sont connues pour avoir de longues périodes de dormance et sont souvent présentes en très faible nombre.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1986. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en novembre 2011.

Plantain à feuilles cordées ***Plantago cordata*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation
Au Canada, seulement deux populations de cette espèce semi-aquatique sont connues, les deux se trouvant dans des parcelles de forêt humide non perturbées de la zone carolinienne du sud-ouest de l'Ontario. L'espèce a connu un déclin dans l'ensemble de son aire de répartition en raison de la détérioration ou de la perte de ruisseaux clairs et peu profonds et de suintements dans lesquels elle se trouve. La petite aire de répartition et les besoins spécifiques de cette espèce en matière d'habitat la rendent vulnérable au déclin de la qualité de l'habitat. Les principales menaces comprennent la récolte du bois, le ruissellement des terres agricoles, l'altération des habitats riverains ainsi que d'autres activités qui contribuent à l'eutrophisation ou à l'envasement de l'habitat aquatique.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1985. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en novembre 2011.

Pycnanthème gris ***Pycnanthemum incanum*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii,iv)+2ab(iii,iv)

Justification de la désignation
Historiquement, cette plante vivace a une petite aire de répartition au Canada, où seulement deux populations existent le long des falaises de Hamilton en Ontario. Son habitat très particulier, qui est limité à une petite zone du littoral des falaises, rend l'espèce particulièrement vulnérable. Les principales menaces à sa persistance sont l'empiètement des espèces envahissantes, la perte d'habitat causée par l'érosion et la suppression des feux, laquelle contribue à une succession vers des types d'habitat non convenables.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1986. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en novembre 2011.

Triphysaire versicolore ***Triphysaria versicolor*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1b(iii)c(iv)+2b(iii)c(iv)

Justification de la désignation
Cette petite plante annuelle hémiparasite se trouve dans les mares printanières et les suintements dans les écosystèmes du chêne de Garry dans le sud de l'île de Vancouver. Sa petite aire de répartition, les fluctuations du nombre d'individus matures et le petit nombre de localités en plus de la destruction des individus et la dégradation de l'habitat en raison des activités récréatives, du broutage par les Bernaches du Canada introduites, de la concurrence des espèces végétales envahissantes, et de la construction domiciliaire soumettent cette espèce à un risque continu.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en novembre 2011.

Baccharis à feuilles d'arroche ***Baccharis halimifolia*** **Menacée**
Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation
Cette espèce fait partie de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique. Cet arbuste canadien rare et isolé est restreint à un habitat de marais salé très particulier dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Son habitat côtier est en déclin en raison de l'augmentation de l'aménagement du littoral. De plus, les effets des changements climatiques, incluant l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation et la fréquence des ondes de tempête, mèneront à la perte et à la dégradation de l'habitat et auront des répercussions sur les individus au cours des quelques prochaines décennies.

Répartition NS

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en novembre 2011.

Buchloé faux-dactyle ***Bouteloua dactyloides*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette graminée est présente dans des zones restreintes de prairies reliques à herbes courtes dans le sud de la Saskatchewan et du Manitoba. Les menaces qui pèsent sur cette espèce comprennent l'exploitation de mines de charbon à ciel ouvert, les espèces exotiques envahissantes et la prolifération de la végétation ligneuse et de l'herbe haute qui étaient autrefois contrôlées par le broutage du bison et le feu. Cependant, des efforts de relevés récents ont permis d'accroître le nombre connu de populations et, par conséquent, l'espèce n'est plus menacée.

Répartition SK MB

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1998. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2011.

Dalée velue ***Dalea villosa*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Une légumineuse herbacée vivace qui vit dans les paysages de dunes des prairies du centre-sud de la Saskatchewan et du sud-ouest du Manitoba. Les menaces qui pèsent sur l'étendue et la qualité de l'habitat se poursuivent, incluant l'absence de feux, permettant ainsi l'empiètement de la végétation concurrente, les espèces végétales exotiques envahissantes, le trafic lié aux activités récréatives, l'extraction de sable ainsi qu'un déclin général dans l'habitat sablonneux et ouvert. Toutefois, un plus grand effort d'échantillonnage a permis de constater que la taille de la population est plus importante. Par conséquent, le niveau de risque est maintenant jugé comme étant nettement plus faible.

Répartition SK MB

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2011.

Mousses

Bartramie de Haller ***Bartramia halleriana*** **Menacée**
Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i)

Justification de la désignation
En Amérique du Nord, cette mousse n'est trouvée qu'au Canada, dans une zone limitée des montagnes Rocheuses en Alberta et à proximité, en Colombie-Britannique. L'espèce a besoin d'un habitat spécialisé et est restreinte aux falaises non calcaires ou aux talus des forêts de basse altitude et à humidité élevée. L'espèce montre également une faible capacité de dispersion. On ne trouve cette espèce que dans neuf localités. Deux des localités comprennent plus de 60 % du nombre total d'individus matures et sont menacées par l'aménagement hydroélectrique. De plus, l'espèce est sujette à un certain nombre de menaces dans la plupart des sites, incluant les perturbations de l'habitat causées par le feu, l'exploitation forestière et l'infestation par le dendroctone du pin ponderosa. La mousse est disparue d'une localité.

Répartition BC AB

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en novembre 2001. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2011.

Lichens

Pseudévernie fantôme ***Pseudevernia cladonia*** **Non en péril**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce lichen est présent principalement dans les forêts montagnardes ennuagées au Québec et dans les forêts brumeuses côtières au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Dans les deux situations, côtière et montagnarde, l'espèce se trouve dans les forêts humides d'épinettes et de sapins où elle se reproduit par fragmentation et, très rarement, par reproduction sexuée. Depuis le dernier rapport de situation, un grand nombre de nouvelles localités ont été découvertes dans les trois provinces; de récents inventaires permettent d'estimer qu'il existe plus de trois millions d'individus dans 41 localités. Cependant, à long terme, les changements climatiques et les menaces d'origine anthropique pourraient entraîner une baisse des populations de ce lichen.

Répartition QC NB NS

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006. Réexamen du statut et inscription à la catégorie « non en péril » en novembre 2011.

25/11/2011

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), mai 2012*

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Ours grizzli ***Ursus arctos*** **Disparue**

Population de l'Ungava

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cet ours de grande taille existait en tant que population relicte sur la péninsule d'Ungava du nord du Québec et du Labrador jusqu'au 20e siècle. Il n'a pas été observé depuis au moins 1948, et il est peu probable qu'il soit remplacé grâce à la dispersion naturelle.

Répartition QC NL

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « non en péril » en avril 1979. Division en deux populations en avril 1991 (population des Prairies et population du Nord-Ouest). En mai 2012, l'espèce entière a été ré-examinée et divisée en deux populations (populations de l'Ouest et de l'Ungava). La population de l'Ungava nouvellement définie a été désignée « disparue » en mai 2012.

Rorqual bleu ***Balaenoptera musculus*** **En voie de disparition**

Population de l'Atlantique

Critères d'évaluation A2abd; D1

Justification de la désignation
La chasse à la baleine a réduit la population initiale de cette espèce. La taille de la population est inconnue, mais il existe probablement moins de 250 individus matures au Canada. Il y a de fortes indications d'un taux faible de mise bas et d'un taux faible de recrutement au sein de la population. Les causes de mortalité anthropique connues de l'espèce au Canada et ailleurs sont les collisions avec des navires et l'enchevêtrement dans des engins de pêche. L'espèce peut aussi être vulnérable aux perturbations causées par le bruit accru dans le milieu marin et aux changements dans l'abondance de sa proie (zooplancton), causés, par exemple, par les changements climatiques à long terme.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1983. Division en deux populations en mai 2002. La population de l'Atlantique a été désignée « en voie de disparition » en mai 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Rorqual bleu ***Balaenoptera musculus*** **En voie de disparition**
Population du Pacifique
Critères d'évaluation A2abd; D1

Justification de la désignation
Les individus au large de la côte de la Colombie-Britannique font probablement partie d'une population du nord-est du Pacifique qui a été décimée par la chasse. La rareté des observations (visuelles et acoustiques) semble indiquer que leur nombre est actuellement très faible (beaucoup moins que 250 individus matures). Les menaces pesant sur cette espèce le long de la côte de la Colombie-Britannique sont mal connues mais peuvent comprendre les collisions avec des navires, le bruit de nature anthropique, l'enchevêtrement dans des engins de pêche et les changements climatiques à long terme (ce qui pourrait avoir une incidence sur l'abondance de leur proie, le zooplancton).

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1983. Division en deux populations en mai 2002. La population du Pacifique a été désignée « en voie de disparition » en mai 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Castor de montagne ***Aplodontia rufa*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
L'aire de répartition de cette espèce au Canada a rétréci de 29 % dans les 50 dernières années, et l'expansion dans de nouveaux habitats est limité par de grandes rivières. Dans l'aire de répartition, la perte d'habitat découlant du développement urbain se poursuit, et le compactage du sol causé par la machinerie lourde limite l'utilisation d'un habitat tout à fait convenable. Les changements climatiques pourraient toucher l'espèce davantage car cette dernière nécessite des microclimats humides et de basses températures ambiantes. Le potentiel d'une immigration de source externe est limitée par les courtes distances de dispersion de l'espèce et par les zones ne renfermant aucun habitat convenable le long de la frontière avec les États-Unis.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 1984. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2001 et en mai 2012.

Ours grizzli ***Ursus arctos*** **Préoccupante**
Population de l'Ouest
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
L'aire de répartition mondiale de ce gros ours a diminué de plus de 50 % depuis les années 1800, l'Ouest canadien représentant un noyau important de l'aire de répartition actuelle en Amérique du Nord. Espèce généraliste en matière d'habitat, sa répartition et son abondance en l'absence d'humains reposent en grande partie sur la productivité de l'habitat et les saisons. L'espèce est extrêmement sensible aux perturbations anthropiques et est exposée à un risque de mortalité élevé dans les zones d'activités humaines et là où des routes favorisent l'accès. Les estimations de population dans la majeure partie de l'aire de répartition sont extrêmement incertaines; la population canadienne est estimée à 26 000 individus, mais le nombre d'individus matures est incertain et pourrait être près de 10 000. Bien qu'il n'y ait pas de preuve d'un déclin dans la population globale au cours des 20 dernières années et qu'un nombre croissant de mentions indique une certaine expansion de l'aire de répartition de l'espèce dans le nord, un nombre de populations dans l'étendue sud de l'aire de répartition en Alberta et dans le sud de la Colombie-Britannique sont en déclin et il y a des préoccupations relativement aux taux de mortalité non durables dans ces régions et dans des parties du Yukon. Il y a de fortes indications de fragmentation génétique dans les parties sud de son aire de répartition, où certaines populations sont de plus en plus isolées et sujettes à une stochasticité démographique. Leur mauvais état dans certaines parties de l'aire de répartition, conjugué à leur taux de reproduction naturellement faible, aux pressions croissantes découlant de l'extraction des ressources et aux impacts cumulatifs dans les parties actuellement intactes de l'aire de répartition, intensifient les préoccupations à l'égard de cette espèce si ces pressions ne sont pas renversées avec succès.

Répartition YT NT NU BC AB SK MB

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « non en péril » en avril 1979. Division en deux populations en avril 1991 (population des Prairies et population du Nord-Ouest). La population des Prairies a été désignée « disparue du pays » en avril 1991. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en mai 2002. La population du Nord-Ouest a été désignée « préoccupante » en avril 1991. Réexamen et confirmation du statut en mai 2002. En mai 2012, l'espèce entière a été ré-examinée et les populations des Prairies et du Nord-Ouest ont été considérées comme une unité. Cette population de l'Ouest nouvellement définie a été désignée « préoccupante » en mai 2012.

Oiseaux

Guillemot marbré ***Brachyramphus marmoratus*** **Menacée**
Critères d'évaluation A4c

Justification de la désignation
Ce petit oiseau de mer dépend largement des forêts côtières composées de vieux peuplements en Colombie-Britannique pour la nidification. La perte de l'habitat a été estimée à plus de 20 % pour les trois dernières générations. Les menaces futures incluant la perte continue de l'habitat, combinée avec les menaces accrues découlant des routes de navigation proposées dans le centre de l'aire de répartition de l'espèce, la fragmentation accrue causée par divers développements proposés et récemment amorcés, des prises accessoires et des conditions changeantes de la mer mènent à des pertes de population prévues dépassant 30 % au cours des trois prochaines générations.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1990. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000 et en mai 2012.

Petit-duc des montagnes de la sous-espèce *kennicottii* ***Megascops kennicottii kennicottii*** **Menacée**

Critères d'évaluation C1

Justification de la désignation
Ce petit strigidé a subi un grave déclin dans la portion sud de son aire de répartition dans la région du Metro Vancouver, de Victoria et des îles Gulf, d'où il a presque disparu au cours des 10 à 15 dernières années. Selon les déclins observés en Alaska, il a probablement aussi connu un déclin dans la partie nord de son aire de répartition, mais l'ampleur de ce déclin est inconnue. La population serait relativement petite (moins de 10 000 adultes), et fait face à des menaces persistantes, incluant la prédation par des populations nouvellement établies de Chouettes rayées et l'enlèvement des arbres morts et des chicots, qui lui servent de sites de nidification et de perchoirs.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce étudiée en avril 1995 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ». Elle a été divisée en deux sous-espèces en mai 2002. La sous-espèce *kennicottii* a été désignée « préoccupante » en mai 2002. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2012.

Petit-duc des montagnes de la sous-espèce *macfarlanei* ***Megascops kennicottii macfarlanei*** **Menacée**

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation
La population canadienne de ce strigidé est petite, comptant entre 350 et 500 adultes, mais selon de récents travaux de relevé, ce nombre est plus élevé et l'espèce a une plus grande aire de répartition dans le sud de la Colombie-Britannique qu'estimé auparavant. La population est apparemment stable depuis les 10 dernières années, mais elle fait face à des menaces persistantes, attribuables en particulier à la perte d'arbres matures nécessaires aux sites de nidification et comme perchoirs. La perte de ces arbres est associée à l'expansion urbaine et agricole ainsi qu'à la dégradation des régions boisées riveraines.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce étudiée en avril 1995 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ». Elle a été divisée en deux sous-espèces en mai 2002. La sous-espèce *macfarlanei* a été désignée « en voie de disparition » en mai 2002. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2012.

Bécasseau roussâtre ***Tryngites subruficollis*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
L'Arctique canadien comporte environ 87 % de l'aire de nidification nord-américaine de cet oiseau de rivage et environ 75 % de la population mondiale. L'espèce était autrefois commune et peut-être même abondante historiquement, mais elle a connu un grave déclin découlant de la chasse intensive pratiquée à des fins commerciales à la fin des années 1800 et au début des années 1900. Dès les années 1920, elle aurait été sur le point de disparaître. La population s'est accrue depuis qu'il est interdit de chasser cet oiseau en Amérique du Nord, mais ses effectifs demeurent de loin inférieurs au nombre d'individus présents avant le début de la pratique de la chasse. Il y a des indications que la population a subi un déclin dans les dernières décennies, et de nombreuses organisations de conservation considèrent l'espèce préoccupante dans toute son aire de répartition. Toutefois, il est difficile de faire un suivi efficace de cette espèce, et les données nécessaires à l'estimation des tendances démographiques sont actuellement manquantes. Hors de la période de reproduction, la perte et la dégradation de son habitat de prairie spécialisé, tant dans ses aires d'hivernage en Amérique du Sud que le long de ses couloirs de migration, sont considérées comme présentant les menaces les plus graves.

Répartition YT NT NU BC AB SK MB ON QC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2012.

Bruant de Baird ***Ammodramus bairdii*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Le Canada comprend environ 60 % de la population reproductrice de cet oiseau chanteur des Prairies. Cette espèce était commune et peut-être même abondante historiquement. Elle a subi des déclins attribuables à la conversion agricole de son habitat de prairies naturelles à l'échelle des Grandes Plaines. Il existe de bonnes indications d'un déclin de la population dans les dernières décennies, mais comme il est difficile de faire un suivi efficace de l'espèce, l'information sur les tendances de la population à court terme est relativement pauvre. La perte et la dégradation de son habitat de prairie spécialisé dans les lieux de reproduction et d'hivernage constitueraient les menaces les plus importantes. Les indications d'un déclin de population à long terme associé à des menaces permanentes pesant sur l'habitat sont les raisons principales pour faire passer l'espèce du statut « non en péril » à celui d'« espèce préoccupante ».

Répartition AB SK MB

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1989. Réexamen du statut et inscription à la catégorie « non en péril » en avril 1996. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2012.

Paruline à capuchon ***Setophaga citrina*** **Non en péril**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Au Canada, l'aire de répartition et l'abondance de cet oiseau nichant en forêt ont considérablement augmenté depuis la dernière évaluation de l'espèce. L'espèce a également connu une importante augmentation à long terme de son abondance dans la partie principale de son aire de répartition aux États-Unis et, par conséquent, il existe donc une possibilité d'immigration de source externe. Cependant, la dégradation de l'habitat dans les sites de reproduction, ainsi que la perte et la dégradation de l'habitat dans les haltes migratoires et les aires d'hivernage, sont des menaces potentielles.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1994. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « non en péril » en mai 2012.

Reptiles

Couleuvre à nez mince du Pacifique ***Pituophis catenifer catenifer*** **Disparue du pays**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette couleuvre de grande taille, retrouvée dans l'extrême sud-ouest de la Colombie-Britannique, n'a pas été observée à l'état sauvage au Canada depuis plus de 50 ans.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « disparue du pays » en mai 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Tortue de l'Ouest ***Actinemys marmorata*** **Disparue du pays**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce n'a pas été observée à l'état sauvage au Canada depuis plus de 50 ans.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « disparue du pays » en mai 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Couleuvre agile bleue ***Coluber constrictor foxii*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v); C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation
Cette couleuvre de grande taille a une répartition extrêmement limitée, et elle ne se trouve au Canada que sur l'île Pelée dans le sud de l'Ontario. Malgré les efforts déployés pour protéger l'habitat en décroissance, l'espèce présente encore un faible effectif. Les menaces incluent la perte et la fragmentation de l'habitat, la mortalité accrue sur les routes et la persécution.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1991. Réexamen et confirmation du statut en mai 2002 et en mai 2012.

Tortue luth ***Dermochelys coriacea*** **En voie de disparition**
Population du Pacifique
Critères d'évaluation A2abd

Justification de la désignation
La population du Pacifique de cette espèce a chuté de plus de 90 % dans la dernière génération. Les menaces continues comprennent les prises accidentelles, les débris marins, l'exploitation des ressources côtières et hauturières, la récolte illégale des œufs et des tortues, ainsi que les changements climatiques.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « en voie de disparition » en avril 1981. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001. Division en populations en avril 2012. La population du Pacifique a été désignée « en voie de disparition » en mai 2012.

Tortue luth ***Dermochelys coriacea*** **En voie de disparition**
Population de l'Atlantique
Critères d'évaluation A2abd+4abd

Justification de la désignation
À l'échelle mondiale, cette espèce est estimée comme ayant connu un déclin de plus de 70 %. Dans l'Atlantique, cette espèce continue d'être touchée par les prises accessoires, l'exploitation des ressources côtières et hauturières, la pollution marine, le prélèvement illégal d'oeufs, les changements aux plages de nidification ainsi que les changements climatiques. Les eaux canadiennes fournissent une aire importante d'alimentation pour l'espèce. Dans ces eaux, elle est menacée par l'enchevêtrement dans les palangres et des engins de pêche fixes.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « en voie de disparition » en avril 1981. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001. Division en populations en avril 2012. La population de l'Atlantique a été désignée « en voie de disparition » en mai 2012.

Amphibiens

Salamandre sombre du Nord ***Desmognathus fuscus*** **En voie de disparition**
Population carolinienne
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii); D1

Justification de la désignation
Cette espèce est restreinte à un petit ruisseau soutenu par le suintement des eaux souterraines sur la pente raide d'une gorge vulnérable à l'érosion, au dépôt atmosphérique de polluants et à l'acidification de l'habitat. La population est petite et vulnérable à la stochasticité écologique, démographique et génétique.

Répartition ON

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « non en péril » en avril 1999. Division en populations en avril 2012. La population carolinienne a été désignée « en voie de disparition » en mai 2012.

Salamandre sombre du Nord ***Desmognathus fuscus*** **Non en péril**
Population du Québec et du Nouveau-Brunswick
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
L'espèce demeure répandue au Québec et au Nouveau-Brunswick et grâce à des efforts de recherche additionnels, de nombreux nouveaux sites ont été découverts au cours des dernières années. Bien qu'elle ait disparu à certains endroits et qu'il existe de nombreuses menaces continues, l'espèce ne semble pas connaître un déclin marqué ou être en péril.

Répartition QC NB

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « non en péril » en avril 1999. Division en populations en mai 2012. La population du Québec et du Nouveau-Brunswick a été désignée « non en péril » en mai 2012.

Poissons

Chat-fou du Nord ***Noturus stigmosus*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation
Cette espèce est l'un des poissons d'eau douce les plus rares en Ontario, trouvée seulement à quatre localités dans des réseaux hydrographiques du sud-ouest de l'Ontario. Les menaces importantes et persistantes dans ces rivières comprennent l'envasement, la turbidité, les espèces exotiques et les composés toxiques, lesquels ont tous été évalués comme présentant un niveau de préoccupation élevé. Bien qu'il pourrait y avoir une certaine amélioration localisée de l'habitat, dans l'ensemble il y a un déclin continu déduit de la qualité de l'habitat et d'importantes menaces persistantes dans toute son aire de répartition.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce étudiée en avril 1993 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ». Réexamen en avril 1998 et désignée « préoccupante ». Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2002 et en mai 2012.

Épinoche à trois épines benthique du lac Enos ***Gasterosteus aculeatus*** **En voie de disparition**

Critères d'évaluation A2ace; B1ab(iii,v)+2ab(iii,v); C2a(ii)

Justification de la désignation
Ce petit poisson se trouve dans un seul lac de la côte sud de la Colombie-Britannique où il a maintenant formé une population hybride avec une épinoche coexistante. Bien qu'il soit possible qu'un faible nombre d'individus génétiquement purs existe dans le lac, la présence continue d'une écrevisse envahissante et la dégradation de l'habitat, continuent de placer l'espèce face à un risque élevé de disparition.

Répartition BC

Historique du statut
La désignation initiale (incluant les espèces benthique et limnétique) était « menacée » en avril 1988. L'espèce a été divisée en deux espèces lors d'un réexamen en novembre 2002, et l'épinoche à trois épines benthique du lac Enos a été désignée « en voie de disparition ». Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Épinoche à trois épines limnétique du lac Enos ***Gasterosteus aculeatus*** **En voie de disparition**

Critères d'évaluation A2ace; B1ab(iii,v)+2ab(iii,v); C2a(ii)

Justification de la désignation
Ce petit poisson se trouve dans un seul lac de la côte sud de la Colombie-Britannique où il a maintenant formé une population hybride avec une épinoche coexistante. Bien qu'il soit possible qu'un faible nombre d'individus génétiquement purs existe dans le lac, la présence continue d'une écrevisse envahissante et la dégradation de l'habitat, continuent de placer l'espèce face à un risque élevé de disparition.

Répartition BC

Historique du statut
La désignation initiale (incluant les espèces benthique et limnétique) était « menacée » en avril 1988. L'espèce a été divisée en deux espèces lors d'un réexamen en novembre 2002, et l'épinoche à trois épines limnétique du lac Enos a été désignée « en voie de disparition ». Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Méné à grandes écailles ***Macrhybopsis storeriana*** **En voie de disparition**
Populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent

Critères d'évaluation A2bce; B2ab(v)

Justification de la désignation
Ce poisson de petite taille est indigène des Grands Lacs centraux et a une petite aire de répartition au Canada. Son abondance a connu un important déclin au cours des dix dernières années. De plus, la plus longue série de périodes consécutives comportant les plus faibles taux d'abondance a été observée au cours des cinq dernières années. L'espèce est évaluée comme faisant face à un risque élevé de disparition du pays à cause de plusieurs menaces, incluant la dégradation de l'habitat, la compétition avec des espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques. L'espèce est considérée en péril dans plusieurs états limitrophes, incluant le Michigan et l'État de New York.

Répartition ON

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1985. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001. Division en populations en mai 2012. L'unité « populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent » a été désignée « en voie de disparition » en mai 2012.

Raie à queue de velours ***Malacoraja senta*** **En voie de disparition**
Population de la fosse de l'île Funk
Critères d'évaluation A2bc

Justification de la désignation
L'abondance des adultes et des juvéniles dans cette unité désignable (UD) a connu un déclin marqué depuis le début des années 1980. Bien que le nombre d'adultes semble avoir augmenté au cours des cinq dernières années, l'abondance dans l'ensemble demeure très faible. Ces tendances dans l'abondance sont appariées à une forte réduction de la zone d'occupation. L'espèce ne fait pas l'objet d'une pêche dirigée, et les prises accessoires sont à la baisse depuis le début des années 1980. Cependant, elle a continué à diminuer même dans les secteurs où le niveau de chalutage est faible.

Répartition NL Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2012.

Anguille d'Amérique ***Anguilla rostrata*** **Menacée**
Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation
Cette espèce est largement répandue dans l'est du Canada, mais elle a connu des déclins marqués dans une partie importante de son aire de répartition (p. ex. le lac Ontario et le cours supérieur du fleuve Saint-Laurent). Bien que les tendances en matière d'abondance dans d'autres régions soient hautement variables, des déclins importants sont apparents dans plusieurs indices. La dégradation continue de l'habitat, particulièrement en raison des barrages et de la pollution, et les pêches existantes au Canada et ailleurs peuvent limiter le rétablissement.

Répartition ON QC NB PE NS NL Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2012.

Méné des plaines ***Hybognathus placitus*** **Menacée**
Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation
Au Canada, ce petit poisson a une aire de répartition très limitée, soit à seulement une ou deux localités étant des petits cours d'eau sujets à la sécheresse. L'espèce nécessite de longues étendues d'eau vive pour compléter son cycle de vie. D'autres menaces à l'approvisionnement en eau découlant de barrages d'irrigation additionnels et la sécheresse excessive augmenteraient les risques pour l'espèce.

Répartition SK

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en mai 2012.

Petit-bec ***Opsopoeodus emiliae*** **Menacée**
Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii)+2ab(i,ii,iii)

Justification de la désignation
Ce poisson de petite taille a une répartition limitée et en déclin et habite les habitats de rivières, de ruisseaux et de lacs. L'espèce est menacée par la perte ainsi que la dégradation de son habitat en raison de l'apport de sédiments et d'éléments nutritifs, les changements climatiques et plusieurs espèces exotiques. Le niveau de menace global a été évalué comme étant élevé.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1985. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2012.

Fondule rayé ***Fundulus notatus*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce poisson de petite taille se trouve dans un seul réseau hydrographique dans approximativement 10 localités dans le sud-ouest de l'Ontario. Son habitat s'est dégradé en raison de l'urbanisation, de l'industrialisation, de l'activité agricole intensive et de l'élimination de la végétation littorale. Bien que l'espèce soit relativement tolérante à des niveaux faibles d'oxygène et à des charges sédimentaires élevées, si la qualité de l'habitat se détériore davantage, l'espèce pourrait devenir menacée.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1985. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001 et en mai 2012.

Raie à queue de velours ***Malacoraja senta*** **Préoccupante**
Population du chenal Laurentien et du plateau néo-écossais
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette unité désignable (UD) constitue historiquement 90 % de l'abondance estimée de l'espèce au Canada et 70 % de l'aire de répartition canadienne. Les tendances varient d'une région à l'autre dans cette grande UD, mais le nombre total d'individus a probablement augmenté au cours des dernières années. Toutefois, sur le plateau néo-écossais, lequel constituait le centre d'abondance de l'espèce, l'abondance et la zone d'occupation montrent un déclin marqué depuis les années 1970, et les effectifs demeurent faibles. La cause de cette différence dans les tendances entre les secteurs n'est pas clairement définie. L'espèce ne fait pas l'objet d'une pêche dirigée, et les prises accessoires dans cette UD ont été faibles au cours de la dernière décennie. Il y a eu de récentes augmentations de la mortalité naturelle chez les adultes dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

Répartition QC NB PE NS Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2012.

Raie épineuse ***Amblyraja radiata*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce poisson à croissance lente et à maturation tardive a connu un grave déclin de sa population dans la partie sud de son aire de répartition, qui a aussi rétréci. Le déclin dans la partie sud persiste malgré une diminution de la mortalité due à la pêche. Par contre, l'abondance d'individus matures dans la partie nord de leur aire de répartition est en croissance, s'approchant des niveaux d'abondance observés au début des relevés (milieu des années 1970). Par conséquent, même si l'espèce dans son ensemble ne répond pas aux critères du statut d'espèce menacée, les déclins et le rétrécissement de son aire de répartition dans le sud sont préoccupants.

Répartition NU QC NB PE NS NL Océan Arctique Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2012.

Méné à grandes écailles ***Macrhybopsis storeriana*** **Non en péril**

Populations des rivières Saskatchewan et Nelson

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce poisson de petite taille habite des lacs et des rivières du bassin Saskatchewan-Nelson. Il n'y a aucune preuve de déclin de son abondance ou de son aire de répartition, et un récent échantillonnage semble indiquer que l'espèce est répandue mais pas particulièrement abondante à nulle part dans le bassin.

Répartition MB

Historique du statut
L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1985. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001. Division en populations en mai 2012. L'unité « populations des rivières Saskatchewan et Nelson » a été désignée « non en péril » en mai 2012.

Raie à queue de velours ***Malacoraja senta*** **Données insuffisantes**

Population du chenal Hopedale

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette unité désignable se situe à la limite septentrionale de l'aire de répartition de l'espèce, où les relevés y ont été sporadiques (14 relevés depuis 1977, pas toujours complétés). Bien que l'information disponible semble indiquer que la zone d'occurrence a fluctué au fil du temps, avec une augmentation depuis 1990, et que le nombre d'individus matures semble avoir fluctué sans présenter de tendance, et a peut-être augmenté dans les dernières années, la rareté des données et les changements dans les engins d'échantillonnage rendent les conclusions difficiles. La grande incertitude entourant les données empêche donc la détermination du statut. Cette espèce ne fait pas l'objet d'une pêche dirigée, et les prises accessoires semblent être faibles depuis le milieu des années 1990.

Répartition NL Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce étudiée en mai 2012 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Raie à queue de velours ***Malacoraja senta*** **Données insuffisantes**
Population du nez du Grand Banc
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette unité désignable (UD) constitue un faible pourcentage (1,9 %) de l'aire de répartition mondiale de l'espèce. Des individus ont été observés dans seulement 11 des 37 années de relevé, le nombre moyen de poissons par année s'élevant à 0,7. Trop peu d'information est connue pour évaluer la situation dans cette UD, incluant l'abondance et la zone d'occupation.

Répartition NL Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce étudiée en mai 2012 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Arthropodes

Bleu insulaire ***Plebejus saepiolus insulanus*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation
Cette espèce n'a pas été observée sur le terrain depuis 1979. Cependant les efforts de recherche sont insuffisants pour conclure qu'elle est disparue. Toute population restante dans son aire de répartition historique doit occuper une aire de répartition de très faible superficie et est probablement en déclin en raison de la diminution de la qualité de l'habitat attribuable aux plantes envahissantes.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2000. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Porte-queue de Behr ***Satyrium behrii*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation
Ce petit papillon est restreint à un habitat de purshie tridentée en Colombie-Britannique, un habitat dont l'étendue a diminué considérablement au cours du dernier siècle et qui continue d'être menacé par les changements de l'utilisation des terres (conversion à la viticulture, développement résidentiel et commercial) et par l'impact des feux. Il se disperse rarement sur une distance de plus de 120 m et persiste dans de petits fragments d'habitat isolés, dont la superficie et la qualité continuent de diminuer. D'importantes fluctuations annuelles de la taille de la population, telles que documentées pour la plus grande population canadienne, augmentent la vulnérabilité de l'espèce et remettent en question sa viabilité à long terme.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en novembre 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2012.

Amiral de Weidemeyer ***Limenitis weidemeyerii*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce papillon de grande taille a une petite population canadienne et est limitée aux vallées et aux coulées de prairies du sud de l'Alberta. La menace de l'olivier de Bohême et le tamaris, des espèces envahissantes qui concurrencent la plante hôte des larves du papillon, pourrait s'accroître.

Répartition AB

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Mollusques

Limace à grand manteau ***Magnipelta mycophaga*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette limace de grande taille, qui mesure jusqu'à 80 mm de longueur, est endémique à la région correspondant au nord du bassin du Columbia, dans l'ouest de l'Amérique du Nord. Environ la moitié de l'aire de répartition mondiale de l'espèce s'étend jusque dans le sud-est de la Colombie-Britannique. L'espèce se trouve dans un certain nombre de parcelles d'habitat largement séparées et elle est confinée aux endroits frais et humides dans les forêts de conifères qui poussent en moyenne ou haute altitude. Bien que des centaines de sites aient été fouillés pour trouver des limaces et des escargots terrestres dans l'aire de répartition de cette limace, principalement au cours de la dernière décennie, il n'existe, en date de novembre 2010, que 13 mentions de celle-ci au Canada. Depuis les années 1960, son habitat est devenu de plus en plus fragmenté. Le nombre et la variété des menaces incluant la coupe forestière, l'aménagement et les activités à des fins récréatives, les incendies de forêt et les changements dans les régimes d'humidité causés par les changements climatiques, augmentent le niveau de risque.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en mai 2012.

Plantes vasculaires

Cryptanthe minuscule ***Cryptantha minima*** **Menacée**
Critères d'évaluation B1b(iii)c(iv)+2b(iii)c(iv)

Justification de la désignation
Au Canada, cette petite plante herbacée annuelle se limite à une petite zone d'habitat de prairie dans le sud-est de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan. Bien qu'un plus grand effort de recherche ait permis de constater que l'aire de répartition et la taille des populations sont plus grandes, l'espèce demeure menacée par le développement résidentiel et industriel, les activités agricoles, les régimes hydrologiques altérés et par l'absence de feux et de pâturage permettant ainsi l'empiètement de la végétation concurrente, telles que les espèces envahissantes. L'étendue et la qualité de l'habitat de l'espèce continuent de diminuer et l'espèce est exposée à des fluctuations extrêmes dans la taille des populations, augmentant sa vulnérabilité.

Répartition AB SK

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2012.

Lophiolie dorée ***Lophiola aurea*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Au Canada, cette plante de la plaine côtière de l'Atlantique se trouve seulement en Nouvelle-Écosse dans quelques rivages lacustres et terres humides. La population canadienne se reproduit principalement par voie végétative et est génétiquement distincte et géographiquement isolée des plus proches populations au New Jersey à 800 km au sud. Les révisions apportées aux critères d'évaluation du COSEPAC depuis la dernière évaluation de l'espèce explique, en partie, le changement du statut de risque. De récents relevés plus intensifs ont aussi permis de déterminer que la population est plus grande qu'on le croyait. Toutefois, l'espèce est exposée à des menaces persistantes découlant du développement et de la modification de l'habitat.

Répartition NS

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en avril 1999 et en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2012.

Mousses

Ptychomitre à feuilles incurvées ***Ptychomitrium incurvum*** **Disparue du pays**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette petite mousse est largement répartie dans les forêts décidues de l'est de l'Amérique du Nord, sa fréquence d'occurrence diminuant vers la partie nord de son aire de répartition. Au Canada, le seul enregistrement connu de l'espèce provient de la zone carolinienne du sud de l'Ontario (chutes Niagara), en 1825. Malgré de considérables efforts de recherche effectués dans la région, l'espèce n'a jamais été redécouverte.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « disparue du pays » en novembre 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Fabronie naine ***Fabronia pusilla*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation
Petite espèce qui pousse parmi d'autres mousses sur les arbres, sous forme d'un épiphyte, ou sur les surfaces rocheuses. Au Canada, elle ne se trouve que sur une seule falaise dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Bien que l'espèce n'ait pas été trouvée lors de relevés récents, l'étendue de l'habitat disponible dans ce seul site connu ainsi que la petite taille de cette mousse donnent à penser que l'espèce est peut-être encore présente au Canada.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Scoulérie à feuilles marginées ***Scouleria marginata*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation
Cette mousse remarquable de grande taille est retrouvée juste au-dessus de la ligne des eaux, le long des petits ruisseaux de montagne. Espèce rare, endémique de l'ouest de l'Amérique du Nord, elle est connue au Canada à un seul endroit dans le sud de la Colombie-Britannique. Bien que cette espèce n'ait pas été trouvée lors de récents relevés, il se peut qu'elle soit présente dans les bassins versants avoisinants.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

*Les rapports sur la gnaphose de Snohomish (*Ghaphosa snohomish*) et l'hespérie tachetée (*Erynnis martialis*) ont été retirés dans le but de permettre l'inclusion de nouveaux renseignements. Il est prévu que ces espèces sauvages seront reconsidérées par le COSEPAC en novembre 2012.

08/08/2012

ANNEXE II

Sommaires

Évaluations d'urgence du COSEPAC – février 2012

Pipistrelle de l'Est

Nom scientifique
Perimyotis subflavus

Statut
En voie de disparition

Justification de la désignation
La plus grande partie de la population canadienne de cette espèce a récemment été exposée à pathogène fongique. Les déclins catastrophiques de plusieurs espèces de chauves-souris et la disparition fonctionnelle (moins de 1 % de la population actuelle) prévue de la petite chauve-souris brune dans le nord-est des États-Unis s'appliqueront fort probablement à la population canadienne de cette espèce d'ici 3 générations. Les résultats pour la petite chauve-souris brune sont considérés comme s'appliquant à cette espèce. Des cas de mortalité massive ont été enregistrés au Nouveau-Brunswick en 2011, des déclins importants ont été constatés dans des hibernacles du Québec et de l'Ontario, et on a relevé des indications de chauves-souris en vol en hiver dans de nombreux sites où l'infection par le syndrome du museau blanc (SMB) est connue. Le SMB a été détecté dans 4 provinces canadiennes et se propage au rythme minimum de 200 km/an. Après deux années d'exposition, le taux de mortalité de ces espèces dans des hibernacles infectés était de 76 % et 94 % respectivement dans le nord-est des États-Unis et au Canada. Il est probable qu'une grande partie de la population canadienne est déjà touchée et que le reste le sera d'ici quelques années.

Répartition
Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » suivant une évaluation d'urgence le 3 février 2012.

Petite chauve-souris brune

Nom scientifique
Myotis lucifugus

Statut
En voie de disparition

Justification de la désignation
Les déclins catastrophiques et la disparition fonctionnelle (moins de 1 % de la population actuelle) prévue dans le nord-est des États-Unis s'appliqueront fort probablement à la population canadienne de cette espèce d'ici 3 générations. Des cas de mortalité massive ont été enregistrés au Nouveau-Brunswick en 2011, des déclins importants ont été constatés dans des hibernacles du Québec et de l'Ontario, et on a relevé des indications de chauves-souris en vol en hiver dans de nombreux sites où l'infection par le syndrome du museau blanc (SMB) est connue. Le SMB a été détecté dans 4 provinces canadiennes et se propage à ce jour au rythme moyen de 200 à 400 km/an. Si la propagation du SMB se poursuit au rythme actuel, la totalité de la population canadienne sera probablement touchée d'ici 11 à 22 ans.

Répartition
Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest, Nouvelle-Écosse, Ontario, Île-du-Prince-Édouard, Québec, Saskatchewan, Yukon

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » suivant une évaluation d'urgence le 3 février 2012.

Chauve-souris nordique

Nom scientifique
Myotis septentrionalis

Statut
En voie de disparition

Justification de la désignation
Les déclins catastrophiques et la disparition fonctionnelle (moins de 1 % de la population actuelle) prévue dans le nord-est des États-Unis s'appliqueront fort probablement à la population canadienne de cette espèce d'ici 2 à 3 générations. Des cas de mortalité massive ont été enregistrés au Nouveau-Brunswick en 2011, des déclins importants ont été constatés dans des hibernacles du Québec et de l'Ontario, et on a relevé des indications de chauves-souris en vol en hiver dans de nombreux sites où l'infection par le syndrome du museau blanc (SMB) est connue. Le SMB a été détecté dans 4 provinces canadiennes et se propage au rythme de 200 à 400 km/an. Si la propagation du SMB se poursuit au rythme actuel, la totalité de la population canadienne sera probablement touchée d'ici 11 à 22 ans.

Répartition
Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest, Nouvelle-Écosse, Ontario, Île-du-Prince-Édouard, Québec, Saskatchewan, Yukon

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » suivant une évaluation d'urgence le 3 février 2012.